

DCM N° 31 /2026

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de LA SAVOIE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

L'an deux mil vingt-six, le trente avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

- MEMBRES PRÉSENTS : MM. -BIGNARDI Martine – CHANUT Lionel - CLAPPIER Yves - COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne -GARIBALDO Yves - LOSCHI Bernadette - NICOL Kévin - PACHOUD Bernard - ROL Nelly.

- MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

- * M. CLÉMENT Pierre-Benoît (procuration donnée à Mme LOSCHI Bernadette).
- * Mme DAMEVIN Doriane (procuration donnée à Mme CURCIO Véronique).
- * M. ROCHETTE Pierre (procuration donnée à Mme ROL Nelly).

- Mme BIGNARDI Martine a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

24/04/2026

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

04/05/2026

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

13/05/2026

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

13/05/2026

-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

-EN EXERCICE : 15
-PRÉSENTS : 12
-VOTANTS : 15

OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2026 DE LA COMMUNE

Délibération du Conseil Municipal N° 31/2026

Votants : 15

12 voix POUR.

3 voix CONTRE : - Mme LOSCHI Bernadette et procuration de M. CLÉMENT Pierre-Benoît.
-M. NICOL Kévin.

M. Le Maire a remis sur table, à tous les Conseillers Municipaux présents, avant les présentations et votes des C.F.U. 2025 et B.P. 2026, l'état récapitulatif annuel des indemnités brutes perçues par les Elus au cours de l'année 2025, conformément à l'Article L.2123-24-1-1 du C.G.C.T.,

En application de l'Article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet du BUDGET PRIMITIF 2026 de la COMMUNE a été communiqué aux membres du Conseil Municipal le 13/04/2026, soit plus de 12 jours avant la réunion du Conseil Municipal du 30/04/2026 ayant à l'ordre du jour le Budget Primitif de l'année 2026 de la COMMUNE, afin que ce document puisse être étudié par l'assemblée avant la présente réunion du Conseil Municipal, et ont reçu également le 15/04/2026 la note de présentation brève et synthétique du C.F.U. 2025 et BUDGET PRIMITIF 2026,

Contrairement au vote du COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 de la COMMUNE, M. Le Maire prend part au vote du Budget Primitif 2026 de la COMMUNE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

- **VOTE** le **BUDGET PRIMITIF** de l'année **2026** de la **COMMUNE** qui s'équilibre :

***Section de FONCTIONNEMENT :**

- **DEPENSES** : 2.109.125,06 €
- **RECETTES** : 2.109.125,06 €

***Section d'INVESTISSEMENT :**

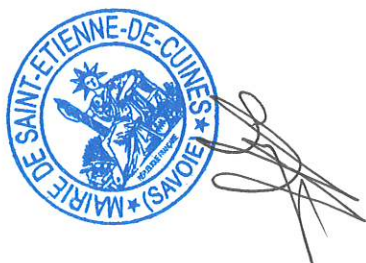
- **DEPENSES** : 862.360,53 €
- **RECETTES** : 862.360,53 €

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, le 13 mai 2026.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES



Mme BIGNARDI Martine

Secrétaire de Séance